

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 23 mars 2022

Ouverture de centres semi-permanents pour l'accueil des ressortissants ukrainiens en Ardèche

Alors que la France contribue à l'effort de solidarité européen pour accueillir les réfugiés fuyant la guerre en Ukraine, le président de la République a annoncé ce mardi pouvoir en accueillir au moins 100 000.

Pour faire face aux arrivées de ressortissants ukrainiens de plus en plus nombreuses, le préfet de l'Ardèche a décidé, en lien avec les élus locaux réunis ce lundi 14 mars 2022, la mise en place de centres d'accueil semi-permanents dans le département.

Ces centres d'accueil, armés par les mairies et les associations bénévoles, sont destinés à organiser le premier accueil des ressortissants ukrainiens arrivés de manière diffuse dans le département, soit par leurs propres moyens, soit avec le concours d'associations.

Ces centres ont vocation à jouer le rôle de « sas », permettant l'organisation d'un suivi médico-social rapproché, avant l'orientation de ces personnes vers une offre d'hébergement plus pérenne, en lien avec les initiatives portées par les collectivités et les particuliers, et coordonnées par l'association ANEF Vallée du Rhône. Ils sont situés :

- Au Teil, à l'Hôtel de ville, ouverture de 14h à 17h les jours ouvrables ;
- A Privas, à la salle du Champ de Mars, ouverture de 14h à 17h les mardis et vendredis ;
- A Tournon, à la Maison Municipale pour Tous (36 quai Gambetta), ouverture de 13h30 à 17h00 les jours ouvrables.

Pour rappel, pour les personnes qui auraient besoin d'une solution d'hébergement rapidement, l'État a mandaté l'association ANEF Vallée du Rhône chargée de réorienter vers un hébergement. Elle est joignable 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au **04.75.64.88.40** et une adresse mail dédiée a été mise en place su@anef-vallee-du-rhone.org

Parallèlement, en cas d'arrivée organisée par l'État dans le département au titre de la solidarité nationale, des centres d'accueil temporaires d'une capacité plus importante pourront être activés pour 24h ou 48h maximum.

Toutes les informations sont à retrouver sur : <http://www.ardeche.gouv.fr/solidarite-avec-l-ukraine-en-ardeche-a11369.html>

Le préfet de l'Ardèche tient à remercier l'ensemble des élus locaux, des associations et des particuliers pour l'élan exceptionnel de générosité dont ils ont déjà fait preuve et compte sur eux pour poursuivre cette solidarité aux côtés de l'État et être à la hauteur des défis qui se présentent devant nous.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**



@Prefet07